

**SCP Stéphane VOGLIMACCI
NOTAIRE ASSOCIE
20110 PROPRIANO**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PETRETO-BICCHISANO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **de l'article 2261 du Code Civil**,
Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **26 Octobre 2020**, du chef de :

Mme Marie Baptistine Andrée COLONNA d'ISTRIA, dite « Titine », en son vivant sans profession, demeurant à AJACCIO (20000) 1, bis rue de Wagram. Née à QUANG YEN (TONKIN) (VIET NAM), le 21 mai 1921. Vve de M. Blanc LUCCHINI et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000), le 19 juin 2006.

Désignation des biens :

- Trois parcelles de terre cadastrées Section **D**, Lieudit : **CORNE**, Numéro, savoir : **128**, pour 12 a 80 ca, **133**, pour 55 a 00 ca, **134** pour 04 ha 69 a 00 ca, Total surface : 05 ha 36 a 80 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr

**POUR AVIS
Me VOGLIMACCI
Notaire**